[illegible]ème Année. — N° 1 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES JEUDI 1er JANVIER [illegible]

ARCHIVES Communale TOURCOING

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 31 DECEMBRE 1890

DUPLICITÉ POLITIQUE

Les élections sénatoriales se préparent sans grand tapage : abondance de candidats partout, et partout indifférence complète de l'opinion. Le suffrage restreint a cela de bon, au moins, qu'il ne passionne pas et qu'il laisse chacun vaquer tranquillement à ses petites affaires, sans secousse et sans émotion.

Nous apprendrons le 5 janvier que le Sénat a recomplété ses cadres, et bien des gens liront la liste des nouveaux élus sans s'être seulement doutés que l'un des rouages les plus importants de la Constitution a été mis en mouvement.

Toute l'agitation est concentrée dans les comités ; mais, pour avoir un champ moins vaste, les ambitions et les intrigues n'en sont pas moins vives. Les candidatures foisonnent : les sénateurs sortants se cramponnent à leurs sièges, et l'on voit surgir de tous côtés les aspirants à la vie politique : grands hommes de bourgades ; électeurs influents, impatients de recueillir le prix des services rendus aux hommes arrivés ; députés inquiets de leur réélection, désireux de se nantir d'un mandat de neuf ans.

Les déclarations se succèdent, bourrées de promesses, toutes vibrantes de fanfares patriotiques, d'appels à la concorde et à l'union. Beaux programmes en vérité où chacun veut les réformes nécessaires et proclame son dévouement à la chose publique.

Dans tout ce fatras versicolore, il est malaisé de dégager une ligne d'opinion nette et précise. Les professions de foi varient suivant les départements. On s'inspire volontiers à la veille d'une élection, bien plus des opinions et des intérêts des électeurs dont on sollicite les suffrages que de ses idées et de ses convictions personnelles.

La nécessité fait loi ; aussi voit-on des sénateurs sortants, appartenant au même groupe parlementaire émettre dans leurs programmes des idées diamétralement opposées à celles de leurs collègues. Que voulez-vous? On a beau siéger sur les bancs de la Gauche républicaine, si le département qui vous a élu compte un noyau important de délégués socialistes ou radicaux, il serait imprudent de les mécontenter.

Aussi, avec la meilleure grâce du monde, tel opportuniste de marque se déclare-t-il partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat et de la revision, pour ne point effaroucher un quarteron de délégués avancés. Une fois en place, on verra à accommoder les promesses aux nécessités du moment. Quant aux principes, c'est un bagage inutile et encombrant qu'on laisse au vestiaire avec les pardessus.

La merveille du genre, n'est-ce pas M. de Freycinet? Le président du Conseil a obtenu, paraît-il, un succès considérable à la réunion des délégués de la Seine. Tous l'ont acclamé à perdre haleine : ça été une ovation, un enthousiasme indescriptibles.

Or, une telle unanimité dans l'acclamation est tout simplement un prodige, si l'on veut bien songer aux éléments qui composent la réunion des délégués sénatoriaux de la Seine.

Une vraie macédoine de taillons révolutionnaires; les plus modérés sont radicaux, les plus avancés ont un passé badigeonné au pétrole.

M. de Freycinet a réussi à provoquer l'enthousiasme de tout ce monde-là. N'est-il pas lui-même la synthèse de ces unités bizarres?

On l'a vu à l'œuvre, véritable caméléon politique, défiant la plus subtile analyse : opportuniste aujourd'hui, homme de gouvernement aux allures correctes et compassées; radical demain, partisan des réformes les plus hardies, capable d'en imaginer d'inédites si le besoin s'en fait sentir.

Académicien d'hier et fleurant le parfum discret qui se respire sous la docte coupole, il aborde sans sourciller les assises du Paris révolutionnaire. Et Paris révolutionnaire, Paris autonomiste, Paris, sectaire l'acclame, parce qu'il sent que cet homme fin et de façons courtoises lui appartient, et qu'il est capable de toutes les transformations et de toutes les complaisances.

Chef de gouvernement et comme tel ayant défendu le budget des cultes, il se déclare partisan de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Si on l'eût exigé, il eût déclaré qu'il voulait aussi la mairie centrale.

C'est là peut-être sa conviction intime ; il en sera quitte pour ne la mettre à exécution que si les circonstances s'y prêtent.

Qu'importe, il sera nommé à l'unanimité peut-être, et il continuera sa politique d'équilibriste jusqu'à la fin, donnant ainsi au Parlement, au gouvernement et au suffrage universel le pire exemple qui se puisse concevoir : celui du succès persistant grâce à une versatilité sans égale.

DÉCLARATIONS DE M. DE BISMARCK

La *Post* de Strasbourg publie le récit complet de l'entrevue d'une délégation des immigrés allemands à Strasbourg avec le prince de Bismarck. Nous y relevons force détails complémentaires à ceux déjà publiés, et non moins intéressants.

Une anecdote

L'ex-chancelier raconta qu'en 1842 il avait passé par Strasbourg avec un compagnon de voyage français. Il dit alors à ce dernier : « Ce pays a été à nous et il faut qu'il rentre en notre possession. »

Le compagnon français lui répondit : « Alors il faudra croiser la baïonnette. »

— Eh bien, fit M. de Bismarck, nous la croiserons. »

L'institution des passeports

Parlant ensuite de l'institution des passeports, le prince ajouta : « Nous reconnaissons que nous ne pourrons jamais faire comprendre aux Parisiens que l'Alsace-Lorraine n'est plus une province française ; mais nous avons pu leur faire comprendre une chose, c'est que l'Alsace-Lorraine n'est pas leur province d'été où ils pourraient après comme avant, se poser en maîtres. C'est contre eux et leurs amis de l'Alsace-Lorraine qu'a été dirigée la mesure.

» Une fois de plus, il a été démontré qu'on ne peut faire une omelette sans casser des œufs.

» Les relations d'affaires commerciales, industrielles etc., qu'on n'avait pas voulu atteindre, ont souffert plus que tout le reste, et des gens inoffensifs ont subi des dommages de toute sorte. Ce n'est pas là ce que je voulais, ce ne voulait qu'une chose : couper à Paris les racines des plantes parasites françaises qui venaient couvrir l'Alsace-Lorraine. Les branches, privées de la sève nourricière, seraient mortes d'elles-mêmes et n'auraient pas été capables de s'étendre sur la ligne de la frontière et de la couvrir. »

M. de Bismarck, après avoir louangé le caractère des Français, a avoué qu'il avait eu avec ces derniers des relations tellement agréables qu'il ne croit pas avoir réussi à en entretenir de pareilles avec des Allemands.

Les annexions allemandes

Revenant à la question des annexions, le prince a dit :

« L'Allemagne ne peut annexer que les pays dont elle a absolument besoin pour la défense de ses frontières ou les pays qui sont tellement allemands que lorsqu'on en aura tiré le dernier soldat le pays est et restera toujours allemand. Ainsi de 1866 à 1870, il a été souvent fait allusion à la possibilité d'annexer les Pays Bas. A ces allusions, l'ex-chancelier a toujours répondu :

« Même si les cinq millions de Hollandais nous demandent à genoux à être annexés, la Prusse ne pourrait leur accorder leur désir. Qu'ils voient eux-mêmes comment ils se tireront des difficultés que leur suscitent leurs colonies. »

La vie du prince

Un de ses visiteurs lui ayant demandé s'il n'irait pas visiter un jour ou l'autre l'Alsace, le prince de Bismarck répondit que l'envie de voyager ne se réveillerait probablement pas en lui. Il est d'ailleurs encore en proie à des accès d'irritation nerveuse et cette nervosité lui vient de ses anciennes fonctions; car diriger la politique est à peu près aussi difficile que de faire le temps et aujourd'hui encore il n'a pas de repos la nuit quand il songe à tout ce qui aurait pu arriver.

Il ne trouve plus un emploi satisfaisant de ses facultés et, ne rien faire, il n'y est pas habitué. Sa situation actuelle n'est donc pas enviable, bien qu'il soit possible que beaucoup de gens la lui envient.

LA FILATURE EN ALLEMAGNE

PENDANT L'ANNÉE 1890

Il n'y a peut-être pas de branche de l'industrie textile qui ait autant souffert pendant l'année 1890 que la filature.

Il faut remarquer que, cette année, même les filatures de laines peignées qui, jusqu'ici, tenaient le premier rang, ont été atteintes par la mauvaise marche des affaires tout aussi durement, sinon plus, que les autres filatures.

Il s'est fondé très peu d'établissements nouveaux qui prouve suffisamment la situation défectueuse à laquelle presque tous les filateurs se trouvent encore actuellement.

En recherchant les causes de la diminution de production, on trouve qu'avant tout ce sont les nouvelles lois de douane américaines qui ont restreint l'emploi des produits de la fabrication de tissus de notre pays, ce qui a contribué à rendre mauvaise la situation de la filature; puis on constate que l'emploi par ce diverses fabrications de tissus, comparé aux années précédentes, a beaucoup diminué.

D'autre part, il faut remarquer que si l'exportation des fils a diminué, il y a également du déficit à l'importation, ce qui aurait dû aider à améliorer la situation des filatures du pays.

Dans le courant de l'année, une grande baisse de prix s'est produite sur la laine brute et a fait fléchir dans une plus forte proportion encore le prix des fils, circonstance qui a exercé une mauvaise influence sur la situation de la filature de laines peignées. La plupart des filateurs avaient besoin d'ordres pour alimenter les établissements et ils se trouvaient forcés d'en accepter dans des conditions ruineuses.

Les comptes annuels des filatures de laines peignées qui, presque sans exception, travaillent avec de grands capitaux, donneront bientôt la plus exacte idée sur l'année 1890, qui, jusqu'ici, a été une des plus déplorables.

La filature de laines artificielles qui, l'année passée encore, donnait des résultats relativement favorables, n'est pas arrivé, malgré l'établissement d'un syndicat et d'un comptoir général de vente à enrayer la baisse rapide de ses produits. Déjà, depuis plusieurs mois une partie des établissements a considérablement réduit son travail; une autre partie est complètement fermée.

La filature des fils cardés, quoiqu'elle ait en des ordres réguliers, ne peut pas non plus se loner de ses bénéfices.

CAUSERIE DU JEUDI

LES LENDEMAINS!

Ce que c'est que de nous! mes chères lectrices! Cette réflexion m'est suggérée non point seulement par l'année qui finit, emportant dans sa hotte tant de choses de ce cher nous-même, qui ne reviendront plus jamais! jamais! mais surtout par l'annonce d'une mort toute récente. Vos causeries, allez vous vous écrier, sont-elles des articles nécrologiques! »

Que voulez-vous? c'est sur la mort que se greffe la vie. Le dernier mot du drame ou... de la comédie, à votre gré! c'est la tombe qui le prononce. Les berceaux n'ont pas d'histoire, et la vie, en coulant, se dément si perpétuellement, qu'à la considérer, la pensée demeure en suspens. Elle ne se fixe et n'est à son aise pour discourir que lorsque l'existence, « arrêtée en son cours », comme disent les classiques, se fixe elle-même.

Voici donc, mes chères lectrices, une existence fixée à jamais, dont la fin dément assurément les promesses des premières aubes! Ce qui ouvre un large champ aux réflexions et aux développements de certaines thèses devenues banales à force d'être vraies.

Parmi les très jeunes qui me lisent, peu ont entendu parler de Mme Rouher. En lisant, ces derniers jours, l'entrefilet annonçant sa fin en la nuit de Noël, beaucoup seront passés sans s'arrêter au souvenir de ce nom. Mais la génération précédente n'aura-t-elle point éprouvé quelque chose comme un choc, une sorte de commotion, sinon dans le cœur, du moins dans l'esprit! Comment! elle vivait encore Mme Rouher? Et morte, maintenant disparue, sans autre que, pour mémoire, l'annonce de sa mort solitaire, tandis que ses deux filles, Mlle M. Rouher et Mme de La Valette, faisaient leurs dévotions dans l'église à côté. « Elle s'était agenouillée sur son prie-Dieu, nous » dit-on. Elle s'est relevée pour mourir! »

Ce sont bien les derniers d'une chrétienne.

Mais comme cela est dit simplement et quel silence après! J'ai eu beau chercher, je n'ai point trouvé; ni récit sur sa vie, ni description d'obsèques, à cette heure où l'on est si prodigue de prose et de points d'exclamation sur les tombes...

Ah! ce que c'est que de nous! Reportons-nous seulement à il y a vingt et un ans. M. Rouher était le second personnage du royaume, dont Napoléon III fut longtemps le premier. L'un était l'empereur; l'autre était désigné sous le nom de vice-empereur. Mme Rouher était sa femme. Imaginez-vous qu'au lieu de mourir en Noël 1890, elle fut morte en Noël 1869. Quelles pompes! quel cortège, quel écho! Comme tout le Paris officiel! — le Paris des Tuileries — se faisait un honneur de briller à de telles cérémonies! Hélas! aujourd'hui elles sont passées inaperçues. Des parents, quelques rares amis fidèles (et encore mis en coup sûr!), les chants de l'Eglise... et c'est tout.

Notez bien que je ne blâme ni ne m'indigne. Je constate seulement ces oscillations de la mode. Qui pourrait dire d'un tel lendemain ce pouvait être l'empérat[illegible]? Née dans un camp d'aventuriers, [illegible] posé, ni de rois ni de lois je ne les apprécie guère que par à ces fins. On les bonda autour de [illegible] blâmait, cependant, puissance [illegible] avoir [illegible] ma première jeunesse [illegible] pas! [illegible] à cette chute si [illegible] pire [illegible] est toujours resté au fond de [illegible] une petite larme — une larme de sentiment [illegible] on [illegible] assurément quelque chose de [illegible] en faveur de ce qui rappelle cette époque.

Certainement, nos autels étaient [illegible] mais pouvait-on [illegible] faire [illegible] d'un [illegible] à l'autre se retourner [illegible] dans l'écho de la [illegible] on comparait [illegible] en faire que [illegible] France [illegible] prit aux Tuileries? Qu'a-t-on fait? Que fait-on? Que fera-t-on? C'était là-bas, derrière les colonnades de marbre rose, — debout encore après les incendies de la Commune, dispersées à jamais maintenant, — dans le cabinet tendu de soieries bleues, que l'opinion allait prendre la réponse. Dans le silence presque complet imposé à la presse des divers partis, un seul son la transmettait, et qu'il était gai ce soir, aimable et jeune!... Hélas! hélas! Les carillons d'Offenbach, que le glas a sitôt remplacés.

Mais quand on est jeune, très jeune, on ne raisonne point; on se laisse envelopper de l'air ambiant. C'est ce qui m'effraie pour les jeunes qui vivent en ces temps présents, bien autrement déplorables, et dont je crains qu'on ne respire point assez l'horreur!

Ainsi donc, quand l'empereur et l'impératrice avaient paru, c'était vers Mme Rouher et vers M. Rouher qu'on se retournait. Celui-ci avait une voix d'or, on l'opposait à notre Berryer; mais Berryer, c'était le diamant, le diamant pur et incorruptible. Avec quelle légitime fierté on s'en parait dans le camp des sacrifiés de l'époque!

M. Rouher eut, cependant, un jour de très large popularité. C'est l'orsqu'il affirma à la tribune que pas un soldat français ne quitterait Rome. Ah! ce jour-là, si M. Rouher avait eu un panache blanc!

Ce fut le dernier de ses grands succès, nous dira l'histoire. Un ministère semi-libéral s'empara des destinées de la France. La guerre s'ensuivit, et nous savons le reste!

Maintenant morts! tous morts ou mourants! ceux qui jouèrent un grand rôle pendant cette traversée de vingt années, la traversée impériale. L'impératrice, comme une ombre, vit au milieu de ses chères tombes. Chaque mort que le télégraphe lui annonce, est pour elle comme un son précurseur...

Mme Rouher était à peu près du même âge que l'impératrice. Je trouve dans des notes intimes, édifiées il y a quelques années par M. d'Ideville, qu'en sa jeunesse Mme Rouher fut une fort jolie et charmante femme. Comme M. Rouher, elle était née en terre d'Auvergne. Elle a Clermont lui a Riom. Le futur vice-empereur n'était que modeste avocat, et le père de la jeune fille, maire de Clermont, hésitait à accorder son consentement à un mariage disproportionné au point de vue de la fortune. Mais ce que « femme veut, père le veut! » Et, ajoute la vieille douairière qui écrit ces détails à M. d'Ideville, ce fut un couple charmant, en attendant qu'il devint puissant et célèbre.

Elle raconte que, plus tard, le bonhomme de beau-père, chaque fois qu'il était à Paris, n'oubliait point d'interpeller les passants en ces termes : « Pour aller » au ministère, chez mon gendre, M. Rouher, par » où faut-il passer? »

Tout le monde connaissait ce chemin-là!

— « Pour aller visiter la tombe de M. Rouher ou celle de Mme Rouher???... »

Qui comprendra? qui pourra répondre, dans dix ans d'ici?

IGNOTA.

Remboursement des bons de liquidation

ET DES OBLIGATIONS TRENTENAIRES

On sait que le produit de l'émission de rentes 3 0/0, autorisée par la loi du 21 décembre dernier, doit être consacré, pour partie, à rembourser par anticipation les obligations trentenaires émises pour le service des travaux publics, et les bons de liquidation créés pour réparation des dommages causés par l'invasion et le second siège de Paris.

Le *Journal officiel* publie un décret et un arrêté qui déterminent les dates et les conditions de ce remboursement ; en voici les dispositions les plus intéressantes :

Seront remboursés, à la caisse centrale du Trésor public à Paris, à partir du 3 janvier 1891 :

1° Les obligations du Trésor émises pour l'exécution de travaux publics en vertu de la loi du 29 décembre 1876 et du décret du 12 juin 1877 ;

2° Les bons de liquidation émis en exécution de la loi du 7 avril 1873, pour réparation des dommages causés par l'invasion;

3° Les bons de liquidation émis en exécution des lois du 7 avril et du 26 juillet 1873, pour réparation des dommages causés par le second siége de Paris et par l'insurrection du 18 mars 1871.

Les porteurs de ces titres seront admis à en effectuer le dépôt à la caisse centrale du Trésor public à Paris, rue de Rivoli, à partir du 31 décembre 1890.

Ces titres énumérés à l'article précédent pourront être également remboursés, à partir du 15 janvier 1891, aux caisses des trésoriers payeurs généraux et des receveurs des finances dans les départements, à la condition d'avoir été déposés, dix jours au moins à l'avance, à la caisse où le payement est demandé. Le remboursement pourra être aussi demandé, dans les mêmes conditions, à la caisse de perception de toute ville chef-lieu d'arrondissement dont la recette des finances a été supprimée.

Les détenteurs de certificats nominatifs de dépôt au Trésor devront, pour obtenir le remboursement de leurs titres, faire certifier leur signature sur le certificat par un notaire ou un agent de change dont la signature, dans les départements autres que celui de la Seine, devra être légalisée.

Les intérêts courus sur les titres appelés au remboursement seront payés en même temps que le capital ; ils cesseront de courir :

1. A partir du jour du remboursement pour ceux qui seront remboursés du 3 au 14 janvier 1891, à la Caisse centrale du Trésor public, à Paris.

2. A partir du 15 janvier 1891, pour ceux qui seront remboursés postérieurement au 14 janvier 1891 à Paris, dans les départements ou en Algérie.

3. Pour ceux qui seront remboursés dans les colonies, à partir du quinzième jour qui suivra la promulgation dans la colonie de la loi du 26 décembre 1890 et du présent décret.

Les dépôts de certificats nominatifs et les dépôts de titres au porteur effectués en vue du remboursement donneront lieu à la délivrance de récépissés à talon visés au contrôle.

Les porteurs d'obligations et de bons de liquidation appelés au remboursement ou de récépissés constatant le dépôt de ces mêmes valeurs, pourront, s'ils en ont la libre disposition, les déposer en garantie de leur souscription à l'émission de rentes 3 0/0 autorisée par la loi du 24 décembre 1890.

Ces titres seront reçus pour leur valeur en capital et en intérêts, liquidée à la date du 15 janvier 1891, aux conditions qui seront déterminées par l'arrêté ministériel relatif à l'émission des rentes 3 0/0.

Les récépissés de dépôt ne pourront être présentés qu'à la caisse du comptable qui les a délivrés.

Le dépôt préalable est obligatoire lorsqu'un même porteur aura plus de cinq autres à présenter en garantie de souscription. Ce dépôt devra être effectué, au plus tard, la veille de l'émission.

Le montant en capital des obligations et des bons de liquidation non sortis au tirage, et dont le remboursement qu'aurait pas été réclamé à la date du 31 janvier 1891, sera converti d'office en bons du Trésor à vue, portant, à partir du 1er février 1891, un intérêt de 1 0/0 par an.

Les sommes en capital et intérêts non remboursées au 31 décembre 1891 seront versées à la Caisse des dépôts et consignations, pour être tenues à la disposition de qui de droit.

Le jeu des proverbes

Voici un petit jeu de société qui commence à devenir à la mode dans les salons parisiens, où l'on aime à s'occuper des choses de l'esprit.

Vous mettez dans un chapeau les noms des hommes et des femmes du jour, ministres, écrivains, artistes, magistrats, personnages officiels, bref, tout ce qui appelle l'attention du public.

Dans un autre chapeau vous mettez un proverbe, écrit sur une languette de papier, comme une devise de bonbon. Une dame tire un proverbe et le lit. Un monsieur, au même moment, tire un nom et le proclame. De là, des applications de proverbes à des noms qui amènent des résultats des plus imprévus et souvent des plus suggestifs.

Exemples:

***

Trop parler cuit, — RENAN.

A quelque chose malheur est bon. — Général BRUGÈRE.

Grande fortune, grande servitude. — Baron de ROTHSCHILD.

Le remède est souvent pire que le mal. — Docteur KOCH.

A beau mentir qui vient de loin. — STANLEY.

Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre. — FREYCINET.

La critique est aisée et l'art est difficile. — BECQUE.

Les petitits présents entretiennent l'amitié. — NORDOM.

Bon chien chasse de race. — Alexandre DUMAS fils.

Quand le diable devient vieux, il se fait ermite. — Prince de BISMARCK.

A tout péché miséricorde. — Présid. TOUTÉE.

Aussitôt pris, aussitôt pendu. — LES JOURNALISTES A LA IXe.

Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée. — Gab. BOMPARD.

Ce qui est différé n'est pas perdu. — LES IMPÔTS NON VOTÉS.

Charité bien ordonnée commence par soi-même. — RITT ET GAILHARD.

Hâtez-vous lentement. — UN FIACRE.

Hurler avec les loups. — FREYCINET (déjà nommé).

Il vaut mieux plier que rompre. — LE MÊME.

Jeux de mains, jeux de vilains. — DUMAY ET BROUSSE.

Le TEMPS est un grand maître. — HÉBRARD.

L'habit ne fait pas le moine. — LOYSON.

Petit bonhomme vit encore. — FERRY.

Qu'allait-il faire dans cette galère? — LABRUYÈRE.

Une souris qui n'a qu'un trou est bien vite prise. — Encore FREYCINET.

On ne saurait plaire à tout le monde. — CARNOT.

Il est n'est pas d'éternelles amours. — DUGUÉ DE LA FAUCONNERIE.

Mieux vaut douceur que violence. — BRISSON.

Petit à petit, l'oiseau fait son nid. — Toujours FREYCINET.

Albert MILLAUD.

NOUVELLES DU JOUR

Au Conseil municipal de Paris

Paris, 30 décembre. — Le Conseil municipal a refusé aujourd'hui, comme il le fait chaque année, de passer à la discussion des articles sur le budget de la préfecture de police.

Ce budget sera rétabli par décret.

Par le même vote qui a eu lieu par 38 voix contre 33 le Conseil municipal a émis le vœu qu'on lui laissât le droit d'organiser et diriger la police communale.

Enfin, sur la proposition de M. Champoudry, le Conseil a renouvelé le vœu tendant à la suppression de la préfecture de police.

M. Parnell à Boulogne-sur-Mer

Boulogne-sur-Mer, 30 décembre. — M. Parnell, accompagné de MM. le docteur Kenny, John Redmont, Sculiy, ex-candidat à Kilkenny, et du docteur Klamy, est arrivé de Londres aujourd'hui, presque en même temps que MM. O'Brien et Gill, de Paris.

Ces messieurs se sont réunis cette après-midi dans un des salons d'un hôtel à Boulogne. Rien n'a encore transpiré de leur entretien.

Dans la République Argentine

Londres, 30 décembre. — Suivant une dépêche de Buenos-Ayres, le gouvernement provincial et les Chambres provinciales discuteraient seulement au mois de mars le projet de conversion. Les prochains coupons échéant en janvier, seraient payés avec déduction de taxe de 20 p. 100.

Un grand incendie à Londres

Londres, 30 décembre. — Un grand incendie a éclaté dans la Cité; trois maisons de commerce, dont la maison Révillon-Fourreurs ont été la proie des flammes. Plusieurs autres bâtiments ont été considérablement endommagés, notamment le clocher de l'église Saint-Benoît.

Le major Wissmann et Emin-Pacha

Berlin, 30 décembre. — Le conflit entre le major Wissmann et Emin-Pacha, vient d'être officiellement mis au jour. Dans un rapport, le major expose les griefs qu'il croit avoir contre Emin-Pacha; il déclare que plusieurs fois, ce dernier est allé à l'encontre des instructions reçues. Il aurait ainsi livré un combat contre les Wongoris où le lieutenant Langed est tombé dans une embuscade et a eu treis hommes tués et plusieurs blessés.

Le nouvel emprunt

Paris, 30 décembre. — Le *Temps* donne les détails suivants sur l'opération de remboursement dont le décret a paru ce matin à l'*Officiel*.

L'opération porte sur un capital total de 171,550.000 francs, savoir : pour les obligations trentenaires, 56,050.000 fr. et pour les deux groupes de bons de liquidation 115,500.000 fr.

Cette somme sera converte jusqu'à due concurrence par l'émission de rentes 3 0/0 que les Chambres ont votée et qui doit avoir lieu le 10 janvier.

On évalue à 80 millions en chiffres ronds, sur les 171,550.000 fr. formant l'ensemble de l'opération, la somme qui pourrait être ainsi, avant la prochaine émission de rentes 3 0/0, rendue à la circulation.

Le Trésor est actuellement en état de faire face à ces demandes éventuelles de remboursement.

Au 26 décembre, son compte courant créditeur à la Banque de France s'élevait à 188 millions.

Nous croyons savoir qu'il s'est accru encore depuis lors de 5 millions.

Le Conseil supérieur de l'instruction publique

Paris, 30 décembre. — Dans la séance du Conseil supérieur de l'instruction publique, un congréganiste des Petits-Frères-de-Marie, qui s'était vu refuser l'autorisation d'ouvrir une école privée, a obtenu gain de cause. Il pourra ouvrir son école.

Quatre pourvois, introduits par des congrégations qui avaient eu à se plaindre des mesures administratives prises contre eux, avaient été admis.

Le conseil a levé les oppositions faites par les conseils départementaux, donnant ainsi satisfaction aux plaignants.

Bruit d'arrestation de Padlewski

Paris, 30 décembre. — On lit dans la *France* :

« Un haut fonctionnaire de la sûreté générale nous a affirmé ce matin que la police était sur la véritable trace de Padlewski, l'assassin du général Séliverstoff.

BOURSE DE PARIS

du mercredi 31 décembre

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
	Fonds d'État			
94 75[illegible]	3 0/0	95 22[illegible]	.. ..	95 25
104 80	3 1/2 0/0 1853	104 20	.. ..	104 275
94 70	Italien 5 0/0	94 60	94 50	94 25
18 67[illegible]	Turc 4 0/0	18 77[illegible]	18 85	18 775
488 25	Egypte 6 0/0	486 ..	.. ..	485 9375
75 ..	Extérieure 4 0/0	76 ..	.. ..	75 27/32
93 ..	Hongrois 4 0/0	93 ..	93 1/16	93 1/4
58 7/16	Portugais 3 0/0	58 5/8	.. ..	58 3/8
95 1/8	Consolidés anglais	95 7/8	.. ..	95 15/16
97 1/8	Russe 1880	97 1/4	97 3/16	98 1/4
98 1/16	Russe 1889	98 1/4	.. ..	97 1/8
.. ..	Russe 1890	.. ..	.. ..	.. ..
	Sociétés de crédit			
4300 ..	Banque de France	4295 ..	....	4305 ..
571 25	Banque d'Escompte	572 50	....	571 25
865 75	Banque de Paris	863 75	863 ..	868 ..
1316 ..	Crédit Foncier	1318 75	 25	1316 25
430 ..	Crédit Mobilier	428 ..	432 50	431 25
810 ..	Crédit Lyonnais	808 75	820 ..	808 25
612 375	Banque Ottomane	618 ..	620 ..	617 875
	Chemins de fer			
1860 ..	Nord	1810 ..	....	1800 ..
1480 ..	Paris-Lyon-Méditer.	1480 ..	....	1482 50
.. ..	Orléans	....	....	.. ..
662 75	Autrichiens	655 75	....	662 50
812 50	Lombards	812 50	....	812 75
.. ..	Nord Espagne	313 75	313 75	310 ..
.. ..	Saragosse	312 50	....	312 50
	Valeurs diverses			
1433 75	Gaz Parisien	1432 50	1431 25	1435 ..
77 50	Mékeux	78 75	77 50	76 ..
[illegible]	Panama	27 50	.. ..	26 25
2425 ..	Suez	2425 ..	....	2430 ..
	Mines			
[illegible]	Rio-Tinto	591 ..	590 ..	586 25
[illegible]	Tharsis	154 ..	....	155 ..
	Io Rand	....	....	....

COURS DE CLÔTURE AU COMPTANT

du 31 décembre 1890

VALEURS	Cours du jour
[illegible]	94 90 ..
[illegible]	66 20 ..
[illegible]	104 20 ..

BOURSE DE LILLE

du mercredi 31 décembre

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	Cour PRÉCÉD.
Lille 1880, 100 payés	....	480 ..
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	....	102 50
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	....	120 ..
Lille 1865, remboursable à 500 fr.	....	517 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	515 25	515 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	....	417 ..
Lille 1887	397 25	397 ..
Armentières 1886	....	498 25
Armentières 1879	....	1092 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	....	45 50
Tourcoing 1878	....	490 ..
Amiens, remboursable à 500 fr.	....	113 50
Département du Nord	....	105 ..
Fanc. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cie	....	1125 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie (act. anc.)	....	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	....	275 ..
Caisse Platel et Cie	....	350 ..
Cie des Industries Textiles (Aillart et Cie)	....	605 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	....	410 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	....	1 35 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 27, act. 500 fr. p.	....	590 ..
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	....	2200 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	....	435 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	....	320 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	....	500 ..
Comptoir d'Escompte d'a Nord, à Roubaix	....	540 ..
Soc. St-Saur.-Arras (anc. ns. Grassin) 500 fr.	....	150 ..
Tramways du Département du Nord (ex-c.)	....	35 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	....	512 ..
Delgutte et Cie	525	525 ..
Soc. ns. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. p.	....	2065 ..
Lille-Bonnières-Colombes	....	3000 ..
Denain et Anzin	....	340 ..
Obligations Nord	....	320 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	....	457 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	....	230 ..
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr.	....	515 ..
Chemins de fer économiques du Nord	....	530 ..

CHARBONNAGES

	ACTIONS	Cours complets	
Aniche (Nord) le 12e	1.900	15900	15968 75
Anzin 100e de denier	6100	....	1490 ..
Béthune 1891	....	....	521 25
Béthune 1877	....	....	304 25
Bruay (Pas-de-Calais)	....	....	1410 ..
Bully-Grenay le 6e	2200	....	2200 ..
Carvin	1800	....	1850 ..
Courrières	41600	....	41500 ..
Campagnac	....	....	430 ..
Crespin	310	....	310 ..
Dorchy	....	....	4190 ..
Douaisienne (acc. libérée 225 fr.)	....	....	225 ..
Dourges	....	....	10100 ..
Escarpelle (Nord)	3560	....	36 0 ..
Flines	....	....	850 ..
Férfay (Société anonyme)	....	....	875 ..
Lens	....	....	28500 ..
Liévin	....	....	9275 ..
Ostricourt	695	....	695 ..
Meurchin	5805	5825	5200 ..
Marles 8e 9/9 part d'ingénieur	....	....	16000 ..
Drocourt	2600	....	2850 ..
Sincny-le-Nouvrag	....	....	550 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	....	....	340 ..
Vicoigne et Nœux	....	....	20100 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FILS SPÉCIAL)

Le préfet de police

Paris, 31 décembre. — On annonce que M. Lozé, préfet de police, sera prochainement promu au grade de commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Les condamnés de l'affaire Padlewski

Paris, 31 décembre. — La cour d'appel, réunie en chambre de conseil, a rejeté hier soir la demande de mise en liberté provisoire de M. de Labruyère, présentée et soutenue par Me Danet.

Mme Duc-Quercy est, paraît-il, fort souffrante, et son état anémique s'accommode mal du régime pénitentiaire.

Où est Padlewski

Palerme, 31 décembre. — Je vous donne, sous toutes réserves, les informations suivantes du *Journal de Sicile*:

« Pour des raisons de convenance et de délicatesse, nous n'avions pas jusqu'ici indiqué le lieu où s'est réfugié Padlewski. Nous n'avons plus de motif de le cacher.

» Lorsque Grégoire s'est fait connaître ici, Padlewski était en sûreté depuis plusieurs jours à Malte. Il s'était embarqué ici pour cette destination. Grégoire devait l'accompagner, mais il est resté en Sicile pour des causes indépendantes de sa volonté; Padlewski s'est embarqué seul.

» A l'heure qu'il est, Padlewski a quitté Malte pour un autre territoire britannique.

» Cet itinéraire avait été fixé à Paris avant la fuite.

» Padlewski ne pouvait pas aller loin, faute de fonds, mais il a reçu depuis une somme suffisante. »

M. Grégoire

Rome 31 décembre. — M. Grégoire, parti de Palerme, sous la conduite de deux agents, a dû être remis aujourd'hui aux autorités françaises à Modane.

MM.